



**Procès-verbal de l'assemblée générale  
du mardi 17 janvier 2023**

Réf. 1242

Jonathan Martel et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Négos 2023
  - 7.1. Offres patronales
    - 7.1.1. Table centrale (**proposition jointe**)
    - 7.1.2. Table sectorielle (**proposition jointe**)
    - 7.1.3. Mobilisation
  - 7.2. Cahier des demandes : prochaines étapes
8. Comité ressources du CRT
9. Questions diverses
10. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture de l'assemblée générale**

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle invite les membres à participer à l'activité de mobilisation le *jeu de poches* en réponse aux offres patronales, organisée dans le couloir des directions du Collège (aile A, 3<sup>e</sup> étage) dès la fin de l'assemblée.

**2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée**

Le comité exécutif propose Jonathan Martel à titre de président d'assemblée. Il est élu.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Jonathan Martel fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Natalie Lacombe, appuyée par Chantal Poirier,  
**d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022**

Il est proposé par Jean Sébastien, appuyée par Chantal Poirier,  
**d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2022.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suivi :

- **Renouvellement du mandat de la directrice générale (DG).** Isabelle Rivet informe l'assemblée qu'elle rencontrera le président du conseil d'administration (CA) du Collège, Jocelyn Gagnon, ainsi que la vice-présidente, Sylvie Quéré, jeudi prochain afin de leur faire part de notre insatisfaction à l'égard du processus choisi dans le cadre de la fin du mandat de la DG et leur présenter les enjeux et défis vécus par les enseignants-es. Malika Habel a été prévenue de notre démarche.

## 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Dominic Girard, appuyée par Étienne Raymond, d'admettre les nouveaux et nouvelles membres suivantes : Catherine Lebrun et Marylène Vaille en soins infirmiers; Adriano Bambace (anglais), Ekaterina Chalova (anglais), Jeremy Klughaupt (anglais), Ana Claudia Onofri (anglais), David Tea (mandarin), Filippa Zullo (anglais) en langues modernes ainsi que Maxime Lacasse-Germain, technique d'intégration multimédia (TIM).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyée par Ariane Robitaille, d'entériner l'élection de Cynthia Fortin à titre de déléguée du département de lettres, arts et histoire de l'art.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## 7. Négos 2023

### 7.1. Offres patronales

#### 7.1.1. Table centrale (proposition jointe)

Nathalie Pilon fait un rappel de l'avancement des négos : du dépôt à la fin octobre dernier de nos demandes syndicales à la table centrale et du cahier de problématiques à la table sectorielle ainsi que de la réception des offres patronales à la mi-décembre. À la table centrale, il s'agit des demandes « lourdes » en termes financiers (notamment les hausses salariales) de l'ensemble du secteur public. À la table sectorielle, il s'agit des demandes qui concernent plus spécifiquement la tâche des enseignants-es de cégeps.

Durant les trois prochains jours se tiendront des rencontres syndicales du Comité de coordination des secteurs public et parapublic (CCSPP) et le Regroupement cégep pour se prononcer sur les offres patronales centrales, l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) pour élaborer nos demandes sectorielles à soumettre à la consultation des syndicats locaux.

Nathalie présente les offres patronales versus nos demandes, notamment en ce qui concerne les salaires. Le gouvernement offre 9 % sur 5 ans, plus un montant forfaitaire de 1000 \$, ce qui est bien en dessous de l'inflation et bien loin de nos demandes (IPC + 2% en 2023, 3% en 2024 et 4% en 2025). Les offres concernant la retraite et les droits parentaux sont aussi décevantes. Par ailleurs, le gouvernement propose de mettre sur pied des forums pour négocier hors du cadre de légal afin de « réfléchir à des solutions modernes » aux enjeux de main-d'œuvre auxquels seule la rémunération ne peut répondre semble-t-il. Trois forums seraient créés : 1. L'équipe classe (primaire/secondaire seulement); 2. L'équipe soins; 3. L'équipe santé mentale. Donc, rien de prévu pour l'enseignement supérieur.

Jonathan Martel fait la lecture de la proposition.

Considérant que l'offre patronale de table centrale présentée le 15 décembre 2022 ne répond pas aux propositions formulées dans le dépôt syndical du Front commun;

Considérant les éléments d'analyse fournis par les représentants du Front commun et présentés en assemblée;

Considérant la tenue d'un CCSP le mercredi 18 janvier 2023 et un Regroupement cégep où seront présentes vos représentantes;

Il est proposé par le comité exécutif

**Que le SPPCM rejette le dépôt patronal du gouvernement qui, plutôt que d'assurer l'avenir des services publics en offrant des salaires et des conditions intéressantes, propose d'appauvrir les travailleurs-euses qui portent à bout de bras le réseau public.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## Questions et interventions

### 7.1.2. Table sectorielle (proposition jointe)

Le comité de négo de l'ASPPC a procédé à une analyse complète de l'offre patronale et l'a présentée lors d'une réunion extraordinaire tenue le 19 décembre dernier. Nathalie Pilon en présente les grandes lignes, soulignant la volonté patronale que les cégeps soient « agiles, flexibles et capables d'adaptation ». La volonté des patrons d'actualiser l'offre de service et de formation (l'enseignement à distance, la Reconnaissance des acquis et compétences (RAC) et la « culture de l'organisation de l'enseignement régulier qui a induit le cadre horaire »); d'adapter l'organisation du travail aux besoins des étudiants-es (par exemple, par la réduction de la prise de congés et la requalification des MED (profs mis en disponibilité); de faire face aux enjeux de la main-d'œuvre (par exemple, par le double emploi et la gestion des invalidités); de mettre à jour certaines conditions de travail. Bref, un dépôt patronal qui présente des problématiques et des solutions inquiétantes, sans offre précise, portant une vision déstructurante du réseau et une instrumentalisation des cégeps aux besoins externes.

Jonathan Martel fait la lecture de la proposition.

Considérant que l'offre patronale sectorielle présentée le 16 décembre 2022 ne répond pas aux propositions formulées dans le dépôt syndical de l'ASPPC;

Considérant que l'ASPPC a rejeté le dépôt patronal sectoriel du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) le 19 décembre en réunion extraordinaire;

Considérant les éléments d'analyse préparés par le comité de négociation de l'Alliance et présentés en assemblée;

Il est proposé par le comité exécutif

**Que le SPPCM rejette le dépôt patronal sectoriel du Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), qui démontre une véritable déconnexion quant aux préoccupations propres aux enseignants-es de cégep et qui propose des pistes menant à une détérioration de nos conditions de travail, des conditions d'études des étudiants-es et de la vitalité du réseau collégial.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## Questions et interventions.

### 7.1.3. Mobilisation

Nathalie Pilon convie les membres à une action symbolique après l'AG afin de démontrer notre mécontentement des offres patronales : le *jeu des poches* devant les bureaux des directions du Collège. D'autres actions sont à venir dans une volonté de progression des moyens de pression. Il sera proposé une action intersyndicale, avec les syndicats des professionnels-les et des employés-es de soutien du Collège, afin de réagir aux offres patronales de la table centrale, soit de les déchiqueter et d'aller les remettre à la DG.

De plus, des objets de visibilité du Front commun sont disponibles : les sacs réutilisables sont disponibles au local et les chandails sont fin prêts à être commandés. Les membres sont invités-es à les commander via l'infolettre.

## 7.2. Cahier des demandes : prochaines étapes

- **Fin de la convention : 31 mars 2023** – mobilisation et accentuation des moyens de pression.
- **Hiver et printemps 2023** : poursuite des moyens de pression et obtention du droit de grève en tenant compte des différentes étapes prévues au Code du travail (droit de grève qui arrivera quelque part à l'été ou l'automne 2023).
- **Table centrale** :
  - Réunion du CCSPP (les quatre fédérations de la CSN) le 18 janvier afin de présenter une position commune sur les offres patronales. Une manifestation sera organisée devant le Holiday-Inn du Centre-ville à 11 h 45, métro Place d'armes. Le Regroupement cégep se rencontrera par la suite (18 PM et 19 janvier) pour prendre une position officielle sur la position présentée au CCSPP.
- **Table sectorielle** :
  - Réunion de l'ASPPC les 19 et 20 janvier afin d'adopter un cahier de demandes plus précises pour consultation locale (selon les problématiques adoptées en AG).
  - **Consultations locales sur les demandes**. Plusieurs activités sont prévues : Bureau syndical du 2 février, ateliers de discussion les 7 et 9 février à la pause commune ; AG 14 février (et le 16 février au besoin).
  - Retour de consultations en ASPPC les 23-24 février. Les demandes précises seront présentées à la table de négo au fur à mesure, pas de dépôt global.

## Questions et interventions.

## 8. Comité ressources du CRT

Isabelle Rivet et Jérôme Champagne présentent l'état du peu d'avancement des travaux du sous-comité du comité des relations de travail (CRT) créé en août dernier (au plan de travail 22-23 du CRT) qui est mandaté pour discuter et élaborer des positions sur :

- les ressources attribuées aux centres d'aide;
- la répartition des cours multidisciplinaires;
- les ressources de l'enveloppement A-112 (dont la révision des mandats et ressources aux profs pivots, définition d'étudiants-es ayant des besoins particuliers ressources pour les centres d'aide);
- que les ressources de coordination (bilan et gestion des laboratoires).

Le sous-comité est composé de Geneviève Rock et Isabelle Wagner pour la partie patronale ainsi que de Jérôme Champagne, Isabelle Rivet avec la collaboration ponctuelle d'Andréane St-Hilaire pour la partie syndicale. Le SPPCM a réclamé une rencontre en novembre dernier, deux rencontres seulement ont eu lieu, mais aucun avancement réel n'est constaté alors que les discussions portent encore sur le bien-fondé des mandats du comité, bien que les parties se soient entendues pour qu'en janvier l'on puisse tenir des consultations. L'exécutif syndical est très inquiet et craint que rien ne soit réglé pour le projet de répartition 23-24 en mai prochain. Il propose de faire avancer lui-même certains dossiers prioritaires dont les cours multis puisqu'ils auront des impacts à court et à long terme sur les ressources. Une rencontre aura lieu lundi prochain avec le directeur des études et le directeur de ressources humaines pour dénoncer la situation.

Jonathan Martel fait la lecture de la proposition présentée séance tenante par le comité exécutif.

Attendu la résolution prise en assemblée générale le 3 mai 2022 qui demande « *De mettre sur pied un sous-comité du CRT qui en 2022-23 aura pour mandat de discuter de certains éléments du projet de répartition des ressources en vue de réfléchir à des solutions de répartition des ressources satisfaisantes pour les deux parties* »;

Attendu la présence au plan de travail du CRT 22-23 les éléments suivants : ressources attribuées aux centres d'aide, cours multidisciplinaires, répartition des ressources de la A-112 dont les profs pivots et répartition des ressources de coordination;

Attendu les enjeux secondaires touchés par le plan de travail du CRT, soit le mandat des profs pivots, la définition d'étudiants-es à besoin particulier et la définition des centres d'aide;

Attendu la très grande difficulté de correspondre à l'échéancier convenu étant donné l'avancement des travaux du sous-comité du CRT sur les ressources en vue de la répartition des ressources 23-24;

Attendu l'impact de ces travaux sur les ressources enseignantes;

Il est proposé par Étienne Raymond, Marie-Catherine Laperrière,  
**Que l'assemblée générale des professeurs-es dénonce la lenteur des travaux du sous-comité du CRT, liée à un manque de volonté de la part de la direction de traiter ces sujets;**  
**Que le comité exécutif soit mandaté pour avancer les travaux sur certains enjeux plus urgents pour la répartition des ressources 23-24.**

#### Questions et commentaires

##### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Ariane Robitaille,  
**d'ajouter « .... et à l'incapacité de la direction à transmettre les documents dans les délais prévus à la convention collective ».**

*L'ASSEMBLÉE CONVIENT D'INTÉGRER CET AMENDEMENT AINSI QUE LE PROPOSEUR ET L'APPUYEUR.*

##### **PROPOSITION AMENDÉE**

**Que l'assemblée générale des professeurs-es dénonce la lenteur des travaux du sous-comité du CRT, liée à un manque de volonté de la part de la direction de traiter ces sujets et à l'incapacité de la direction à transmettre les documents dans les délais prévus à la convention collective;**

Que le comité exécutif soit mandaté pour avancer les travaux sur certains enjeux plus urgents pour la répartition des ressources 23-24.

*PROPOSITION AMENÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9. Questions diverses**

Aucun

**10. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 11 h 57.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Jonathan Martel  
Président d'assemblée